

Par les Elus d'opposition  
SAINTRY SUR SEINE

**Du groupe ALTERNATIVE CITOYENNE :**

Madame DUCROQUET  
Monsieur LE TALBODEC  
Monsieur DIAZ

Conseil Municipal du 27 mars 2024

**Délibération 2024-03-27 N°05**



Modification de la délibération

Présenté par Marie-France DUCROQUET,  
Sébastien DIAZ, Jean-Jacques LE TALBODEC

## **AMENDEMENT N°6 / délibération 2024-03-27 N°05**

Modification de la délibération

*En premier lieu, Le conseil municipal a l'obligation d'examiner tout amendement concernant un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour. Le non-respect de cette règle entache la délibération d'illégalité.*

*Le président de séance ne peut refuser de mettre un amendement en discussion et de le soumettre au vote, avant qu'il ne soit procédé au vote de l'ensemble de la délibération.*

Exposé sommaire :

Chers collègues, Chers élus

Les gros projets budgétés pour 2024 font mention de Vidéoprotection jardins partagés et port au curé pour un budget de 55 521€.

La vidéoprotection actuel a déjà représenté un coût élevé de près de 500 000€ dont la totalité des subventions attendues n'a pas été versée à la commune. Les bienfaits de la vidéoprotection actuelle n'ont pas la résultante escomptée. De nombreux larcins sont encore perceptibles.

Un renforcement de notre police municipale sera plus efficace afin de multiplier la présence policière dans notre commune. Une réflexion sur des rondes nocturnes de notre police est à mener en lieu et place d'ajout de caméras couteuses et peu efficaces.

Cet investissement n'est donc pas une priorité pour 2024.

**Considérant**, le coût de l'investissement de 55 521 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Considérant**, l'investissement déjà effectué sur le dispositif de vidéoprotection actuel

**Considérant**, la faible efficacité du dispositif de vidéoprotection actuel

**Considérant**, la nécessité de renforcement de notre police municipale

Il est proposé au conseil municipal de voter la suppression de ce gros projet 2024.

Il est proposé au conseil municipal de voter la réattribution du budget de 55 521€ en charges du personnel pour le renforcement de notre police municipale.

Ce présent amendement sera soumis au vote à bulletin secret.